
CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la consultation électronique du 9 mars 2015

Ordre du jour :

1. Renouvellement des accords avec Laval
2. Délocalisation Master 2 Achat international en formation continue au Luxembourg

Ont répondu à la consultation :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Mme Caroline KLEINER, M. Jean LAPOUSTERLE, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Mme Estelle NAUDIN, M. Dominique RITLENG, M. Jean-Maternelle STAUB, M. Jean-Patrice STORCK

Collège B

Mme Fabienne GAZIN, M. Patrice HILT, Mme Monica HUBELE, M. Nicolas KILGUS, Mme Christel SIMLER, M. Bruno TRESCHER

Collège des BIATSS

Mme Armelle DARBON, Mme Astrid HATT

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Aline ARBOGAST, M. Fabrice CUNNAC, Mme Inès DONISCHAL,

MédiaDroit :

M. Charles du COUËDIC de KERÉRANT, Mme Laura MONDEJAR, Mme Rebecca ROMAN, M. Thomas LAJOIE, M. Robin HASSID

Personnalités extérieures :

M. Franck NAFFIEN, représentant l'Ordre des Experts Comptables, M. Eric RICOU, président de la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin, M. Jean-Luc STOESSLE, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg

N'ont pas donné suite à la consultation :

Collège B

Mme Delphine PORCHERON, M. Pierre SCHAEFFER

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace, M. Olivier BITZ, élu communautaire, représentant M. le président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, M. Jean-François BRUN, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Mme Sonia KLEISS-STARK, représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Charlotte HUGEL, M. Antoine MEYER

UNI-MET :

M. Alexandre WOLF-SAMALOUSSI

Juristes progressistes :

Mme Lina VASSEUR

Nombre de votants : 29

Jugeant délicat de réunir le Conseil de faculté pour les deux points cités dans l'ordre du jour et en raison des délais très contraints induits par la réunion de la CFVU le mardi 17 mars 2015, le doyen propose aux membres du conseil de donner leur accord/désaccord par voie électronique.

1. Renouvellement des accords avec l'Université Laval

L'accord-cadre en place entre l'Unistra et l'Université Laval arrivera à échéance le 23 août 2015, ainsi que tous les protocoles d'échange d'étudiants qui y sont rattachés.

Le partenaire a proposé de procéder au renouvellement de ces accords via un avenant de renouvellement global. Il indique que l'accord-cadre, ainsi que l'ensemble des protocoles y étant rattachés, sera renouvelé dans les mêmes termes à compter du 22 août 2015, et cela pour une durée de 5 ans.

Résultat du vote : 28 POUR, 1 ABSTENTION

2. Accord de Coopération Internationale entre l'Université de Strasbourg, l'Université Paris II Assas et la Chambre des Salariés du Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) pour la mise en œuvre d'un programme de Formation Délocalisée de Master 2 Achat international

La Faculté de Droit propose l'organisation, sous une modalité atypique, d'une session délocalisée du Master 2 Droit, Economie, Gestion, Sciences politiques et sociales, mention Administration économique et sociale (AES), spécialité Achat international, en formation continue.

Il s'agit, en collaboration parallèle avec l'Université Paris II Assas, de proposer un programme pédagogique à la Chambre des Salariés de Luxembourg, comprenant les enseignements du M2 de Strasbourg et ceux du M2 Management des projets logistiques de Paris II. Les étudiants obtiendront ainsi les deux diplômes en fin d'année.

Le Luxembourg ne propose actuellement aucune formation dans ce secteur pour répondre au besoin en cadres supérieurs en Logistique et Achat, dont le niveau d'études attendu est celui du Master. De façon à combler cette lacune le Ministère de l'Enseignement Supérieur du Grand-Duché du Luxembourg a décidé d'accorder la priorité à la recherche de coopérations régionales.

Ainsi, ce projet vise à offrir au Grand-Duché du Luxembourg le Master 2 Droit, Economie, Gestion et Sciences politiques et sociales, mention Administration économique et sociale (AES), spécialité Achat international de la Faculté de Droit, Sciences Politiques et de Gestion de l'Université de Strasbourg, en partenariat avec la Chambre des Salariés du Grand-Duché du Luxembourg (chambre professionnelle créée par la loi du 4 avril 1924).

Par conséquent, la CSL souhaite offrir une formation, proposée à des cadres salariés dans le cadre de la formation continue, permettant d'acquérir simultanément des compétences en Logistique et en Achat, en combinant les programmes de deux Masters 2. Pour ce faire, la CSL a fait appel au Master 2 Management des Projets Logistiques de l'Université de Paris 2 (Panthéon – Assas) et au Master 2 spécialisé en Achat International de l'université de Strasbourg.

Ceci est rendu possible par la proximité des contenus des deux masters, mais aussi par la spécificité du public de recrutement.

Ainsi, la majorité des candidats utilise l'anglais comme langue de travail dans leur entreprise, ou dans leur organisation (ex. OTAN), ce qui rend superflu les cours d'anglais. Comme en formation initiale,

les candidats devront cependant bien avoir obtenu un TOEIC d'au moins 750 points pour valider le Master Achat International.

Les ECTS du mémoire de recherche et du rapport d'expertise ont été fixés pour être en cohérence avec ceux de Paris 2 et pour refléter leur poids originel en dépit de l'ajout des matières du M2 MPL.

De cette manière, sous une forme aménagée pour présenter une progression et un ensemble logique aux étudiants, les contenus de Strasbourg et Paris II sont additionnés et parfois fusionnés. Les UE valant pour l'acquisition des 60 ECTS et des contenus du M2 Achat international sont ainsi signalés par une étoile dans l'annexe A.

Si la coopération tripartite ainsi mise en place réussit, les facultés partenaires envisagent la mise en place d'un véritable double diplôme entre Paris II Assas et l'Unistra dans le cadre du nouveau quinquennal. Il est ainsi prévu dans l'avenir, de co-habiller / co-accréditer ces deux Masters, ce qui reviendra à délocaliser un seul diplôme co-habilité / co-accrédité.

L'actuel projet d'accord de coopération internationale concerne la délocalisation du diplôme de l'Université de Strasbourg. Cependant, l'Université de Paris 2 (Panthéon – Assas), étant impliquée dans cette coopération, est également cosignataire du présent accord.

M. Bruno TRESCHER trouve le projet intéressant. Il indique qu'il y a des réelles inquiétudes sur le devenir du diplôme et beaucoup d'imprécisions dans le projet d'accord. Il aurait souhaité un vote lors d'un conseil en présentiel au cours duquel des réserves et des modifications auraient pu être opérés.

Mme HATT a également répondu « qu'il aurait été judicieux que cet accord soit soumis lors d'une séance de conseil pour favoriser une discussion et des échanges de points de vue. Elle s'interroge sur plusieurs points :

- S'agissant d'un diplôme en formation continue, le service de formation continue n'intervient en aucune manière
- Le nombre de crédits interpelle : d'habitude ce sont 60 crédits qui sont affectés à une année d'études (30 par semestre) alors que pour ce diplôme il y a 73 crédits. De plus dans le cadre de la semestrialisation, on ne voit pas la différence des deux semestres
- Pourquoi le secrétariat général doit intervenir pour réceptionner les dossiers, alors que c'est un master. »

Résultat du vote : 26 POUR, 3 ABSTENTIONS

Le Doyen,

Christian MESTRE